



# Association des Sociétés Chorales d'Alsace

Affiliée à la Confédération Musicale de France

Siège: 10, rue du Manège  
68100 MULHOUSE

[www.asca-chorales-alsace.com](http://www.asca-chorales-alsace.com)

Président : René SUTTER  
22, rue Michelet  
68220 Attenschwiller  
06 22 75 31 63  
[rene.sutter@wanadoo.fr](mailto:rene.sutter@wanadoo.fr)

Monsieur le Préfet  
Préfecture de Colmar  
7, rue Bruat  
BP 10489

68020 COLMAR Cedex

Attenschwiller, le 23 août 2021

Monsieur le Préfet,

Je m'adresse à vous en ma qualité de président de l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace (ASCA) qui regroupe quarante chorales des deux départements alsaciens. Elle devait fêter en 2020 son 165<sup>e</sup> anniversaire mais malheureusement la crise sanitaire est venue perturber ses desseins.

L'interruption bien trop longue des répétitions dans nos chorales a impacté profondément notre monde musical. Il devient urgent de relancer notre activité pour se reconstruire et permettre aux chorales de mettre en place de nouveaux projets. Elles envisagent de reprendre leurs répétitions début septembre 2021.

Ceci étant, plusieurs responsables de chœurs m'ont contacté pour connaître les conditions réglementaires de reprise dans les salles de répétition compte tenu de la crise sanitaire qui perdure.

Aussi, vous serait-il possible de me faire part des conditions de reprise du chant choral afin de pouvoir répondre à leur demande ?

D'avance, je vous en remercie et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

René Sutter

Président de l'ASCA

Copie :

Membres du bureau de l'ASCA  
Chorales affiliées de l'ASCA